

Direction Départementale des Territoires (DDT)

Service: Connaissance, Energie, Mobilité

Arrêté Préfectoral DDT/SCEM n° 2024 – 1291 du 29 novembre 2024

Portant arrêt de la cartographie des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes, dites ZAEnR, sur le territoire départemental

Le préfet de la Savoie Chevalier de l'ordre national du Mérite Chevalier des Palmes académiques

Vu le Code de l'urbanisme;

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu le code de l'énergie notamment les articles L. 141-5-2 et L. 141-5-3;

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et en particulier son article 15 codifié au L. 141-5-3 du code de l'Energie;

Considérant que, conformément à l'article 15 la loi du 10 mars 2023 sus-visé, il revient aux communes d'identifier des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes sur leur territoire, dites ZAEnR, selon les principes énoncés dans le dit article ;

Considérant que ces ZAEnR identifiées par les communes contribuent en particulier à la solidarité entre les territoires et à la sécurisation de l'approvisionnement défini au 2° de l'article L. 100-1 du code de l'énergie;

Considérant que ces ZAEnR identifiées par les communes sont définies dans l'objectif de prévenir et de maîtriser les dangers ou les inconvénients qui résulteraient de l'implantation d'installations de production d'énergies ;

Considérant que ces ZAEnR identifiées par les communes doivent en particulier permettre d'accélérer la production d'énergies renouvelables au sens de l'article L. 211-2 du code de l'énergie sur le territoire concerné pour atteindre, à terme, les objectifs énergétiques français;

Considérant que l'Etat a mis à disposition des communes l'ensemble des éléments nécessaires à la bonne définition de ces ZAEnR au travers d'un outil cartographique en ligne ;

Considérant que cet outil cartographique permet aux communes de transmettre leurs ZAEnR au référent préfectoral dans le département ;

Considérant que conformément à l'article 15 de la loi du 10 mars 2023 susvisée, l'identification des ZAEnR par la commune a fait l'objet d'une concertation du public, selon des modalités propres à chaque commune ;

Considérant que conformément à l'article 15 de la loi du 10 mars 2023 susvisée, les communes ont adressé au référent préfectoral les délibérations du conseil municipal identifiant les ZAEnR;

Considérant que conformément à l'article 15 de la loi du 10 mars 2023 susvisée, le référent préfectoral doit arrêter la cartographie des zones d'accélération identifiées par les communes et transmettre cette cartographie pour avis au comité régional de l'énergie;

Considérant que conformément à l'article 15 de la loi du 10 mars 2023 susvisée, le référent préfectoral a consulté les établissements publics lors de la conférence territoriale du 3 juin 2024;

Considérant que l'arrêt de la cartographie des ZAEnR identifiées par les communes ne présage pas de l'implantation future d'un projet d'énergies renouvelables dans ces zones, qui devra faire l'objet d'une demande d'autorisation par le porteur de projet conformément à la réglementation en vigueur;

Considérant que la demande d'un porteur de projet dans ces zones sera examinée par l'autorité compétente conformément à la réglementation en vigueur, au regard des enjeux locaux à protéger et en appliquant la séquence éviter, réduire et compenser;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la Préfecture, référente préfectorale à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique de la Savoie,

ARRÊTE

Article 1: La cartographie des ZAEnR de la Savoie, issue du premier relevé des propositions des communes transmises au 30 septembre 2024, est arrêtée. La liste des communes ayant défini des ZAEnR, la date de délibération, le nombre de zones et la surface totale de zones d'accélération arrêtées dans chaque commune figurent en annexe 1 du présent arrêté. La cartographie de ces communes figure en annexe 2.

Les zones définies par ces communes sont consultables sur le portail cartographique national des énergies renouvelables https://planification.climat-energie.gouv.fr/, ou à défaut sur l'observatoire des territoires de la Savoie http://www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr/.

Article 2 : Affichage

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

Article 3: Délais et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif Grenoble soit:

- Directement, en l'absence de recours préalable, dans le délai de deux mois à compter de sa publication;
- À l'issue d'un recours préalable, dans les deux mois à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande.

Ce recours contentieux peut être adressé par voie postale ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : https://www.telerecours.fr.

Article 4: Exécution

d'installations terrestres de product

La référente à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique et la directrice départementale des territoires de la Savoie sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie leur est adressée.

73_DDT_Direction départementale des territoires de Savoie - 73-2024-11-29-00003 - AP portant arrêt de la cartographie des zones d'accélération pour l'implantation ion d'énergies renouvelables ainsi que de leurs

ANNEXE 1

Liste des communes du département ayant défini des zones d'accélération figurant dans la cartographie départementale

FILIERE BIOMASSE – RESEAU DE CHALEUR / DE FROID 39 communes – 76 zones – 5 283 ha

Nom de la commune	Date de la délibération	Nombre de zones	Surface communale des zones arrêtées (ha)
Aillon-le-Jeune	05/03/24	2	02,96
Aime-la-Plagne	25/07/24	1	01,73
Arvillard	26/03/24	1	00,39
Avrieux	14/05/24	1	00,28
Barberaz	15/05/24	2	00,11
Bassens	25/03/24	3	15,08
Bourg-Saint-Maurice	27/06/24	3	144,88
Challes-les-Eaux	03/04/24	1	00,34
Chateauneuf	28/05/24	1	00,64
Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier	14/03/24	1	02,56
Courchevel	20/02/24	1	3 650,86
Cruet	09/04/24	1	01,92
Drumettaz-Clarafond	19/03/24	2	00,99
Ecole	17/05/24	1	01,84
Entremont-le-Vieux	03/04/24	1	00,06
Grand-Aigueblanche	05/09/24	7	01,00
Jacob-Bellecombette	03/07/24	2	16,35
La Bathie	05/04/24	1	01,89
La Chapelle-Blanche	26/03/24	1	410,65
La Motte-Servolex	13/02/24	1	80,57
La Plagne Tarentaise	05/03/24	1	02,93
La Ravoire	25/03/24	2	15,13
Le Bourget-du-Lac	27/03/24	3	28,76
Modane	02/04/24	8	09,52
Montagny	12/08/24	2	00,15
Montmelian	25/03/24	1	235,44
Motz	06/09/24	1	00,39
Planay	30/05/24	1	00,07
Porte-de-Savoie	02/04/24	1	08,19
Queige	03/09/24	1	05,62
Saint-Jean-de-la-Porte	19/03/24	3	01,23
Saint-Pierre-d'Albigny	27/02/24	4	29,75
Saint-Pierre-d'Entremont	21/03/24	1	00,04
Saint-Remy-de-Maurienne	05/03/24	1	02,25
Tignes	06/02/24	2	00,47
Val-Cenis	07/03/24	4	00,07
Valgelon-La Rochette	06/07/24	2	136,37
Valmeinier	08/04/24	3	00,54
Villard-d'Hery	13/02/24	1	471,33
,		Nombre total 76	Surface totale en ha 5 283

Page 1

FILIERE BIOMETHANE 9 communes – 10 zones – 3 663 ha

Nom de la commune	Date de la délibération	Nombre de zones	Surface communale des zones arrêtées (ha)
Bourg-Saint-Maurice	27/06/24	1	0,22
Challes-les-Eaux	03/04/24	1	0,26
Courchevel	20/02/24	1	3 650,86
Gilly-sur-Isere	26/03/24	1	0,21
La Motte-Servolex	13/02/24	1	0,12
Le Bourget-du-Lac	27/03/24	1	2,03
Saint-Marcel	26/06/24	1	8,94
Val-Cenis	07/03/24	2	0,04
Valmeinier	08/04/24	1	0,22
		Nombre total	Surface totale en ha
		10	3 662,90

FILIERE EOLIEN TERRESTRE 2 communes – 2 zones – 15 ha

Nom de la commune	Date de la délibération	Nombre de zones	Surface communale des zones arrêtées (ha)
Saint-Alban-Leysse	07/02/24	1	10,96
Val-Cenis	07/03/24	1	4,19
		Nombre total	Surface totale en ha
		2	15,15

FILIERE GEOTHERMIE 25 communes – 123 zones – 5 571 ha

Nom de la commune	Date de la délibération	Nombre de zones	Surface communale des zones arrêtées (ha)
Aime-la-Plagne	25/07/24	34	223,85
Aiton	29/04/24	1	15,72
Argentine	23/02/24	1	0,07
Arvillard	26/03/24	1	5,44
Barberaz	15/05/24	1	0,71
Bozel	22/05/24	2	0,08
Chateauneuf	28/05/24	1	607,64
Courchevel	20/02/24	6	3 248,80
Gilly-sur-Isere	26/03/24	1	0,12
Grand-Aigueblanche	05/09/24	4	0,46
Gresy-sur-Aix	12/04/24	1	0,41
La Chapelle-Blanche	26/03/24	1	411,14
La Plagne Tarentaise	05/03/24	1	2,04
Le Bourget-du-Lac	27/03/24	4	0,85
Les Allues	25/07/24	38	293,26
Lescheraines	24/04/24	2	9,23
Montmelian	25/03/24	1	22,25
Saint-Alban-Leysse	07/02/24	1	26,33
Saint-Baldoph	22/01/24	2	7,10
Saint-Jean-de-Maurienne	05/06/24	1	178,84
Saint-Michel-de-Maurienne	08/04/24	1	0,18
Saint-Pierre-d'Albigny	27/02/24	1	0,93
Sainte-Foy-Tarentaise	27/02/24	13	43,31
Tignes	06/02/24	3	2,27
Villard-d'Hery	13/02/24	1	469,70
		Nombre total 123	Surface totale en ha 5 570,70

Page 3

FILIERE OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES 53 communes – 253 zones – 178 ha

Nom de la commune	Date de la délibération	Nombre de zones	Surface communale des zones arrêtées (ha)
Aiguebelette-le-Lac	17/01/2024 - 18/09/2024	1	0,40
Aime-la-Plagne	25/07/24	15	3,56
Aiton	29/04/24	1	0,09
Argentine	23/02/24	2	0,28
Barberaz	15/05/24	4	1,54
Bassens	25/03/24	1	0,25
Bourg-Saint-Maurice	27/06/24	28	12,04
Chambery	avis conforme tacite	2	0,11
Chamousset	27/05/24	1	0,51
Champagny-en-Vanoise	22/05/24	1	0,13
Chateauneuf	28/05/24	2	7,67
Courchevel	20/02/24	22	3,75
Doucy-en-Bauges	15/03/24	1	0,04
Drumettaz-Clarafond	19/03/24	5	5,83
Ecole	17/05/24	1	0,27
Entrelacs	23/09/24	2	1,06
Entremont-le-Vieux	03/04/24	4	2,24
Gilly-sur-Isere	26/03/24	1	0,08
Grand-Aigueblanche	05/09/24	1	0,08
Gresy-sur-Aix	12/04/24	1	0,14
Hautecour	07/06/24	1	0,14
La Chambre	12/02/24	1	0,19
	13/02/24	14	7,15
La Motte-Servolex	05/03/24	9	-
La Plagne Tarentaise	27/03/24	14	3,26
Le Bourget-du-Lac	05/06/24	2	3,79
Le Noyer Les Allues		2	0,20
Les Belleville	25/07/24		0,89
	15/04/24	13	5,78
Les Chavannes-en-Maurienne	06/04/24 08/04/24	1 1	0,00
Marcieux			0,02
Modane	02/04/24	7	2,33
Montcel	27/05/24	1	1,48
Motz	06/09/24	1	0,15
Nances	05/03/24	8	0,58
Notre-Dame-du-Pre	15/07/24	1	0,25
Novalaise	20/02/24	3	0,40
Peisey-Nancroix	09/10/23	9	2,57
Porte-de-Savoie	02/04/24	3	75,10
Pugny-Chatenod	25/09/24	1	0,04
Saint-Alban-de-Montbel	26/02/24	1	0,79
Saint-Alban-Leysse	07/02/24	10	3,36
Saint-Baldoph	22/01/24	7	11,89
Saint-Jean-de-la-Porte	19/03/24	2	0,05
Saint-Jean-de-Maurienne	05/06/24	15	5,32
Saint-Marcel	26/06/24	1	0,35
Saint-Michel-de-Maurienne	08/04/24	1	0,18
Saint-Pierre-d'Albigny	27/02/24	7	3,75
Saint-Remy-de-Maurienne	05/03/24	3	1,09
Sainte-Foy-Tarentaise	27/02/24	2	1,69

FILIERE OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES suite 53 communes – 253 zones – 178 ha

Nom de la commune	Date de la délibération	Nombre de zones	Surface communale des zones arrêtées (ha)
Sonnaz	27/03/24	1	0,42
Tignes	06/02/24	11	3,90
Val-Cenis	07/03/24	3	0,70
Voglans	avis conforme tacite	1	0,17
		Nombre total	Surface totale en ha
		253	178,05

FILIERE PHOTOVOLTAIQUE EN TOITURE 106 communes – 1 043 zones – 4 315 ha

Nom de la commune	Date de la délibération	Nombre de zones	Surface communale des zones arrêtées (ha)
Aillon-le-Jeune	05/03/24	7	2,67
Aime-la-Plagne	25/07/24	42	225,49
Aiton	29/04/24	8	0,47
Albiez-le-Jeune	06/06/24	4	0,35
Argentine	23/02/24	4	0,10
Arvillard	26/03/24	7	32,27
Attignat-Oncin	02/04/24	4	0,31
Avrieux	14/05/24	2	50,15
Barberaz	15/05/24	9	1,23
Bassens	25/03/24	2	0,25
Bellecombe-en-Bauges	11/09/24	15	50,76
Bonvillaret	02/09/24	2	0,04
Bourdeau	23/09/24	3	0,04
Bourg-Saint-Maurice	27/06/24	50	226,89
Bozel	22/05/24	7	0,34
Challes-les-Eaux	03/04/24	21	5,90
Chamousset	27/05/24	3	9,04
Champagny-en-Vanoise	22/05/24	3	0,12
Chateauneuf	28/05/24	17	8,44
	04/06/24	2	0,06
Clery		2	·
Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier	14/03/24		0,08
Corbel	29/03/24	10	18,04
Courchevel	20/02/24	13	804,84
Crest-Voland	27/09/23	1	138,55
Cruet	09/04/24	24	17,44
Doucy-en-Bauges	15/03/24	4	0,14
Drumettaz-Clarafond	19/03/24	9	0,56
Dullin	08/02/24	3	1,60
Ecole	17/05/24	18	2,39
Entrelacs	23/09/24	6	3,41
Entremont-le-Vieux	03/04/24	40	53,70
Freterive	26/03/24	13	5,73
Frontenex	23/02/24	2	0,02
Gerbaix	18/03/24	2	0,02
Gilly-sur-Isere	26/03/24	6	0,16
Grand-Aigueblanche	05/09/24	1	0,06
Gresy-sur-Aix	12/04/24	2	0,21
Hautecour	07/06/24	7	0,17
Jacob-Bellecombette	03/07/24	2	0,18
La Balme	06/02/2024 - 23/09/2024	2	0,61
La Bathie	05/04/24	7	28,51
La Biolle	06/03/24	3	6,69
La Chambre	12/02/24	2	0,06
La Chapelle	25/06/24	5	0,04
La Chapelle-Blanche	26/03/24	2	817,74
La Compote	05/04/24	1	0,16
La Motte-Servolex	13/02/24	8	45,80
La Plagne Tarentaise	05/03/24	57	202,05
La Ravoire	25/03/24	37	12,62
Le Bourget-du-Lac	27/03/24	30	7,15

FILIERE PHOTOVOLTAIQUE EN TOITURE suite 106 communes – 1 043 zones – 4 315 ha

Nom de la commune	Date de la délibération	Nombre de	Surface communale des zones arrêtées
Trom de la commune	Date de la deliberation	zones	(ha)
Le Noyer	05/06/24	5	0,17
Les Allues	25/07/24	53	277,77
Les Belleville	15/04/24	35	19,78
Les Chavannes-en-Maurienne	06/04/24	3	0,22
Les Echelles	05/04/24	3	87,12
Lescheraines	24/04/24	3	8,23
Lucey	23/02/24	1	0,02
Marcieux	08/04/24	1	0,01
Meyrieux-Trouet	25/01/24	8	0,09
Modane	02/04/24	19	1,00
Montagny	12/08/24	6	0,33
Montcel	27/05/24	3	0,13
Montmelian	25/03/24	1	230,02
Motz	06/09/24	3	0,12
Nances	05/03/24	9	2,07
Notre-Dame-du-Pre	15/07/24	5	0,08
Novalaise	20/02/24	9	3,59
Ontex	14/05/24	4	14,05
Peisey-Nancroix	09/10/23	58	91,93
Planay	30/05/24	13	62,91
Porte-de-Savoie	02/04/24	12	89,35
Pugny-Chatenod	25/09/24	2	0,05
Puygros	18/03/24	3	0,11
Queige	03/09/24	3	3,31
Rotherens	06/05/2024 - 16/09/24	2	8,84
Saint-Alban-de-Montbel	26/02/24	5	0,20
Saint-Alban-Leysse	07/02/24	5	0,66
Saint-Baldoph	22/01/24	8	4,93
Saint-Beron	12/09/24	4	12,47
Saint-Franc	07/06/24	1	3,77
Saint-Francois-de-Sales	28/05/24	1	0,02
Saint-Jean-de-Chevelu	20/02/24	2	0,30
Saint-Jean-de-Couz	15/05/24	5	24,47
Saint-Jean-de-la-Porte	19/03/24	9	0,87
Saint-Jean-de-Maurienne	05/06/24	21	23,46
Saint-Marcel	26/06/24	3	0,39
Saint-Michel-de-Maurienne	08/04/24	10	0,35
Saint-Pierre-d'Albigny	27/02/24	26	15,21
Saint-Pierre-d'Entremont	21/03/24	21	85,67
Saint-Pierre-de-Belleville	12/07/24	1	1,81
Saint-Remy-de-Maurienne	05/03/24	2	0,12
Saint-Vital	12/04/24	1	2,50
Sainte-Foy-Tarentaise	27/02/24	16	48,62
Sainte-Helene-du-Lac	11/06/24	4	74,79
Sainte-Helene-sur-Isere	19/09/24	7	51,16
Sonnaz	27/03/24	1	0,10
Tignes	06/02/24	4	1,08
Tours-en-Savoie	04/03/24	4	0,14
i ouis-cii-savoic	04/03/24	4	0,14

FILIERE PHOTOVOLTAIQUE EN TOITURE suite 106 communes – 1 043 zones – 4 315 ha

Nom de la commune	Date de la délibération	Nombre de zones	Surface communale des zones arrêtées (ha)
Traize	20/02/24	6	0,62
Tresserve	19/09/24	2	6,07
Val-Cenis	07/03/24	12	0,39
Valgelon-La Rochette	06/07/24	6	52,91
Valmeinier	08/04/24	1	0,06
Verel-Pragondran	12/04/24	3	0,04
Villarodin-Bourget	10/09/24	1	0,02
Vimines	25/06/24	56	217,01
		Nombre total	Surface totale en ha
		1043	4 315,16

FILIERE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL 25 communes – 42 zones – 103 ha

Nom de la commune	Date de la délibération	Nombre de zones	Surface communale des zones arrêtées (ha)
Aime-la-Plagne	25/07/24	2	0,52
Aiton	29/04/24	3	4,29
Bourg-Saint-Maurice	27/06/24	1	0,46
Chamousset	27/05/24	1	17,28
Champagny-en-Vanoise	22/05/24	1	2,21
Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier	14/03/24	3	2,26
Cruet	09/04/24	1	3,26
Dullin	08/02/24	1	0,42
Entrelacs	23/09/24	3	1,87
Gerbaix	18/03/24	3	1,44
Gilly-sur-Isere	26/03/24	1	0,92
La Balme	06/02/2024 - 23/09/2024	1	10,04
La Motte-Servolex	13/02/24	1	2,18
Nances	05/03/24	3	1,22
Novalaise	20/02/24	1	1,33
Porte-de-Savoie	02/04/24	1	1,05
Saint-Beron	12/09/24	1	6,03
Saint-Jean-de-la-Porte	19/03/24	2	2,23
Saint-Jean-de-Maurienne	05/06/24	1	1,23
Saint-Julien-Mont-Denis	23/08/23	2	2,53
Saint-Michel-de-Maurienne	08/04/24	1	1,72
Saint-Pierre-d'Albigny	27/02/24	3	15,55
Saint-Vital	12/04/24	1	17,20
Sainte-Helene-du-Lac	11/06/24	1	3,62
Val-Cenis	07/03/24	3	1,75
		Nombre total	Surface totale en ha
		42	102,62

FILIERE PHOTOVOLTAIQUE AUTRE OU NON PRECISEE 14 communes – 79 zones – 797 ha

Nom de la commune	Date de la délibération	Nombre de zones	Surface communale des zones arrêtées (ha)
Argentine	23/02/24	1	0,51
Gilly-sur-Isere	26/03/24	1	15,53
La Bathie	05/04/24	1	13,01
La Compote	05/04/24	23	1,55
La Ravoire	25/03/24	1	3,02
Le Bourget-du-Lac	27/03/24	5	2,36
Puygros	18/03/24	3	0,61
Saint-Jean-de-Chevelu	20/02/24	4	0,29
Saint-Jean-de-la-Porte	19/03/24	1	0,00
Saint-Jean-de-Maurienne	05/06/24	1	21,14
Saint-Pierre-d'Albigny	27/02/24	29	42,20
Tignes	06/02/24	3	226,68
Valmeinier	08/04/24	5	0,29
Villard-d'Hery	13/02/24	1	469,75
		Nombre total 79	Surface totale en ha 796,95

FILIERE SOLAIRE THERMIQUE EN TOITURE 16 communes – 175 zones – 3 411 ha

Nom de la commune	Date de la délibération	Nombre de zones	Surface communale des zones arrêtées (ha)
Aillon-le-Jeune	05/03/24	1	0,04
Aime-la-Plagne	25/07/24	34	223,85
Bellecombe-en-Bauges	11/09/24	15	50,76
Chateauneuf	28/05/24	1	697,59
Courchevel	20/02/24	10	797,08
La Chapelle-Blanche	26/03/24	1	410,20
Le Bourget-du-Lac	27/03/24	2	0,06
Les Allues	25/07/24	29	264,26
Les Belleville	15/04/24	3	14,72
Montagny	12/08/24	1	0,03
Puygros	18/03/24	6	0,72
Saint-Baldoph	22/01/24	2	1,72
Saint-Pierre-d'Albigny	27/02/24	7	4,56
Valgelon-La Rochette	06/07/24	1	728,20
Valmeinier	08/04/24	6	0,35
Vimines	25/06/24	56	217,01
		Nombre total	Surface totale en ha
		175	3 411,14

FILIERE HYDROELECTRICITE 30 communes – 91 zones – 3 348 ha

Nom de la commune	Date de la délibération	Nombre de zones	Surface communale des zones arrêtées (ha)
Aiton	29/04/24	1	37,85
Arvillard	26/03/24	5	7,05
Avrieux	14/05/24	2	17,50
Bellecombe-en-Bauges	11/09/24	1	1,61
Bonvillaret	02/09/24	2	7,96
Bourdeau	23/09/24	1	0,40
Bozel	22/05/24	1	0,01
Champagny-en-Vanoise	22/05/24	3	8,61
Chateauneuf	28/05/24	1	1,89
Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier	14/03/24	2	25,49
Courchevel	20/02/24	25	2 466,75
Crest-Voland	27/09/23	2	183,77
Le Bourget-du-Lac	27/03/24	4	2,61
Les Allues	25/07/24	7	44,36
Modane	02/04/24	3	0,04
Notre-Dame-du-Pre	15/07/24	1	0,00
Planay	30/05/24	2	6,32
Saint-Alban-Leysse	07/02/24	1	1,28
Saint-Baldoph	22/01/24	1	0,46
Saint-Paul	avis conforme tacite	1	0,12
Saint-Pierre-d'Albigny	27/02/24	4	1,70
Sainte-Foy-Tarentaise	27/02/24	6	1,95
Tignes	06/02/24	3	5,48
Val-Cenis	07/03/24	4	0,28
Val-d'Arc	avis conforme tacite	1	2,53
Valgelon-La Rochette	06/07/24	2	7,27
Valmeinier	08/04/24	1	39,80
Villard-d'Hery	13/02/24	1	474,20
Villarodin-Bourget	10/09/24	1	0,28
Vimines	25/06/24	2	0,89
		Nombre total	Surface totale en ha
		91	3 348,47

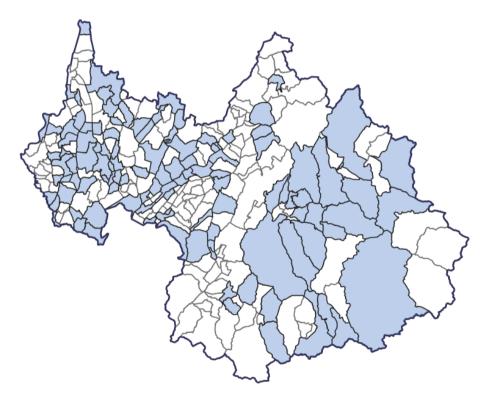


Arrêté préfectoral n° 2024-1291 du 29/11/2024

Accélération de la production d'énergies renouvelables

ANNEXE 2

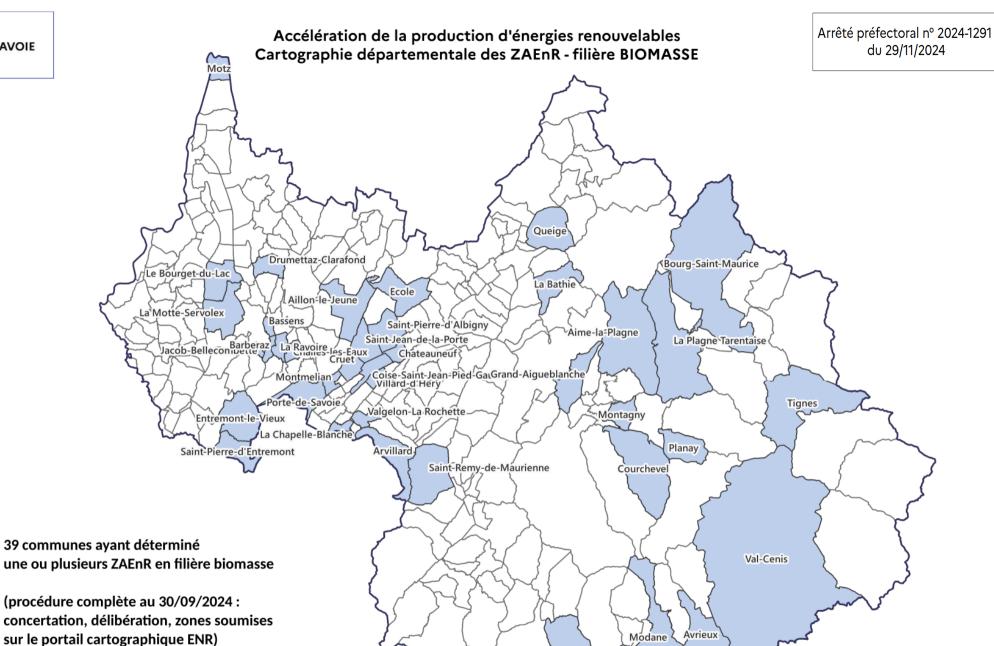
Cartographie départementale des ZAEnR par filières



109 communes ayant déterminé une ou plusieurs ZAEnR et dont la procédure est complète au 30/09/2024 : concertation, délibération, zones soumises sur le portail cartographique ENR

Direction départementale des territoires - Service connaissance, énergie, mobilités - octobre 2024





Valmeinier

Direction départementale des territoires - Service connaissance, énergie, mobilités - octobre 2024



Accélération de la production d'énergies renouvelables
Cartographie départementale des ZAEnR - filière BIOMETHANE

Arrêté préfectoral n° 2024-1291
du 29/11/2024

Arrêté préfectoral n° 2024-1291
du 29/11/2024

Saint-Marcel

Valmeinier

Courchevel

Val-Cenis

9 communes ayant déterminé une ou plusieurs ZAEnR en filière biométhane

(procédure complète au 30/09/2024 : concertation, délibération, zones soumises sur le portail cartographique ENR)

Direction départementale des territoires - Service connaissance, énergie, mobilités - octobre 2024

Challes-les-Eaux



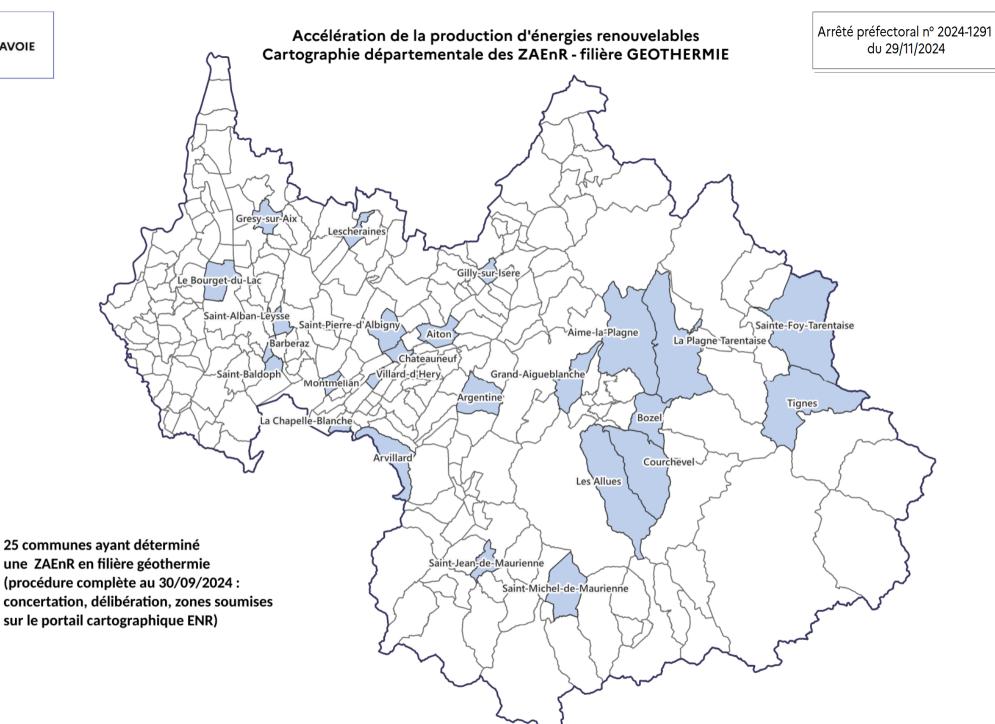
Accélération de la production d'énergies renouvelables
Cartographie départementale des ZAEnR - filière EOLIEN TERRESTRE

Arrêté préfectoral n° 2024-1291 du 29/11/2024



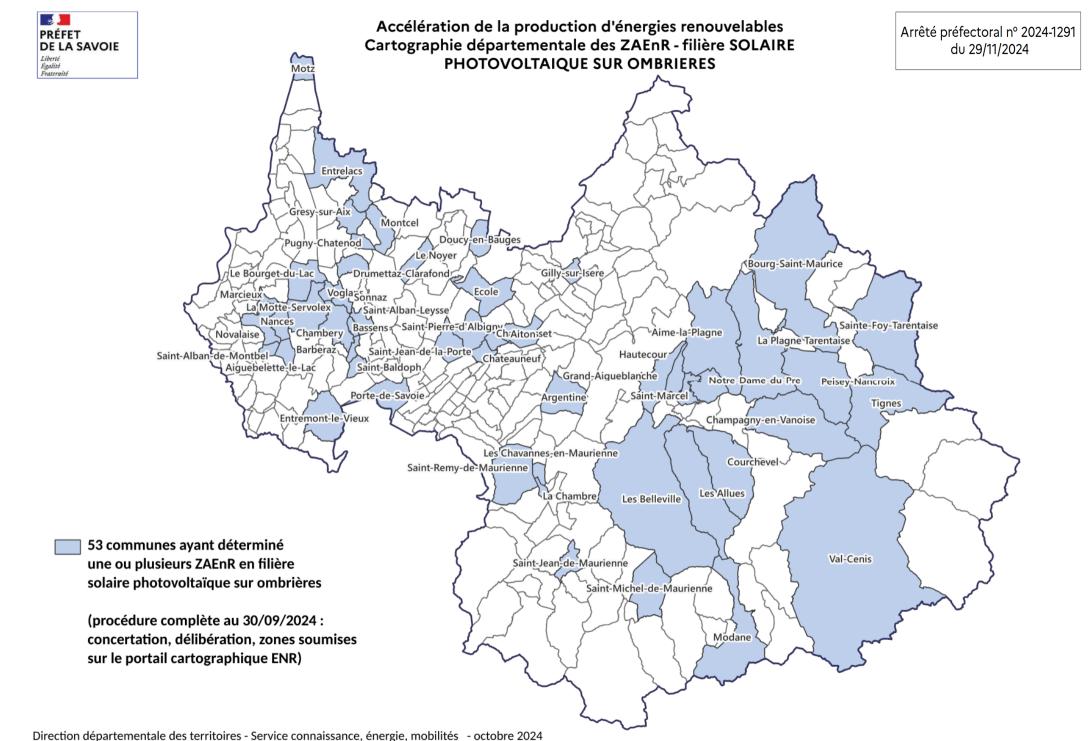
Direction départementale des territoires - Service connaissance, énergie, mobilités - octobre 2024





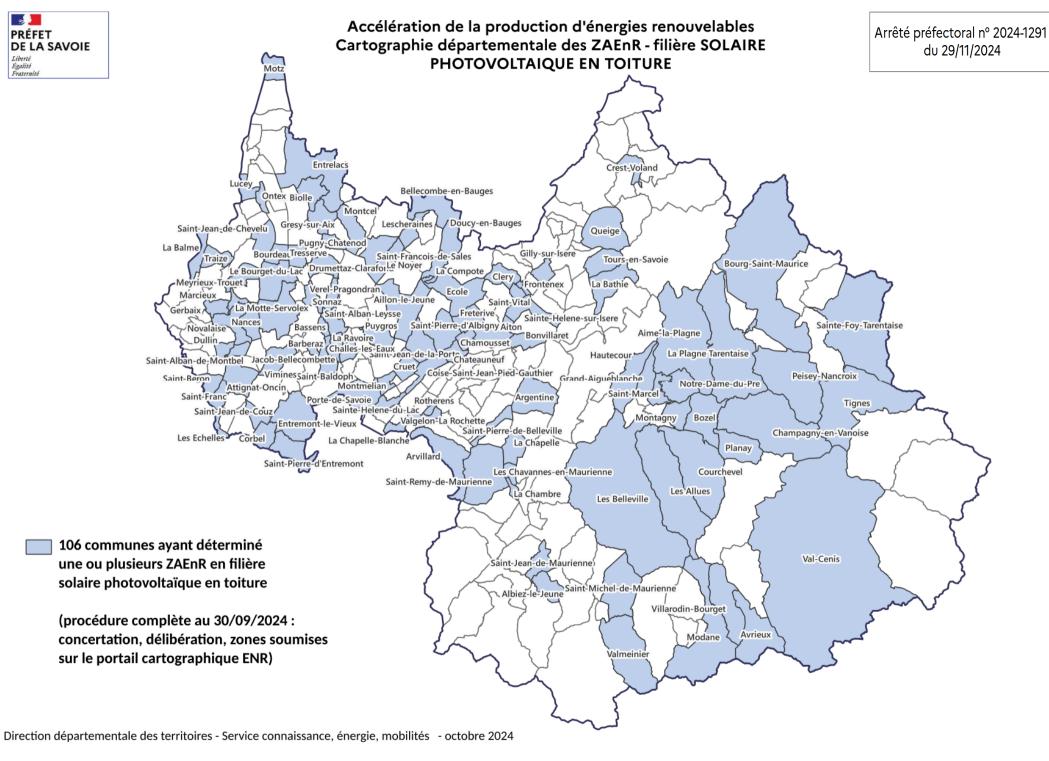
73_DDT_Direction départementale des territoires de Savoie - 73-2024-11-29-00003 - AP portant arrêt de la cartographie des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs

Direction départementale des territoires - Service connaissance, énergie, mobilités - octobre 2024

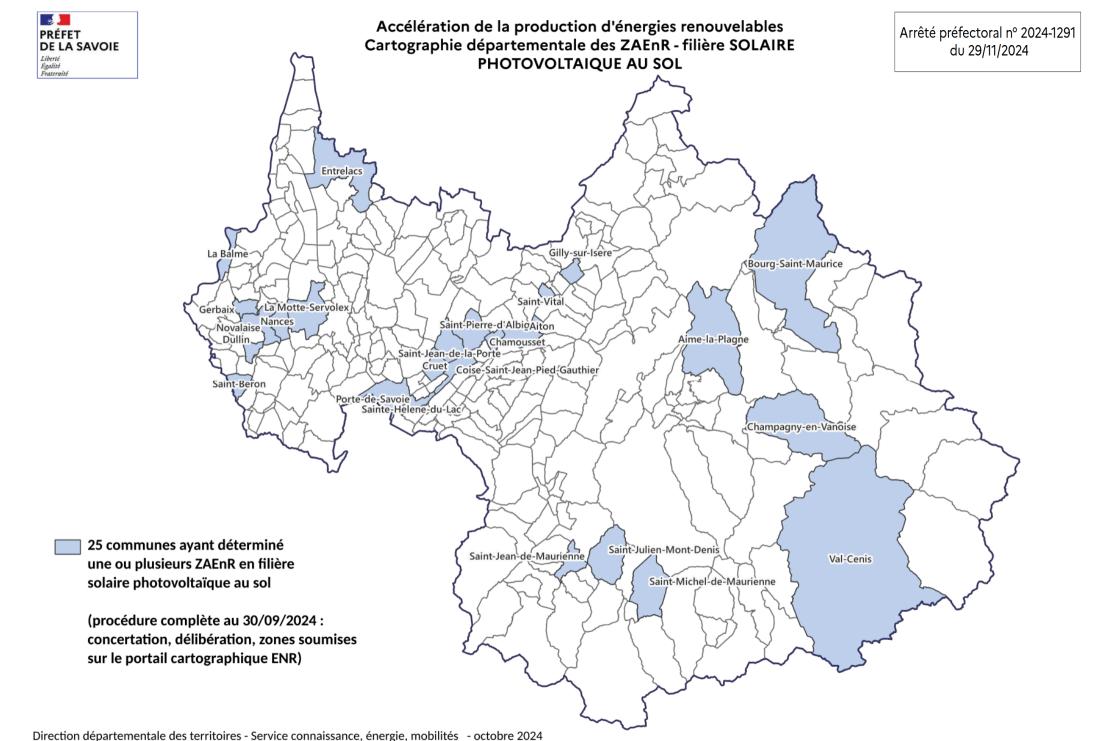


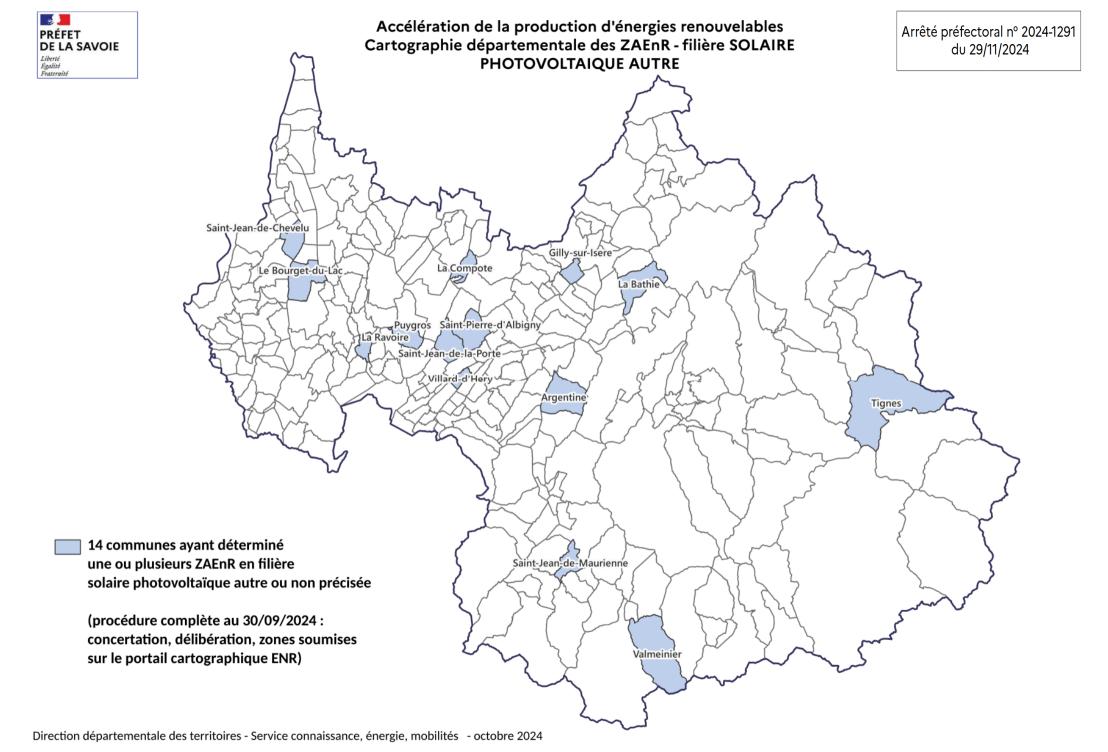
73_DDT_Direction départementale des territoires de Savoie - 73-2024-11-29-00003 - AP portant arrêt de la cartographie des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies repouvelables ainsi que de leurs

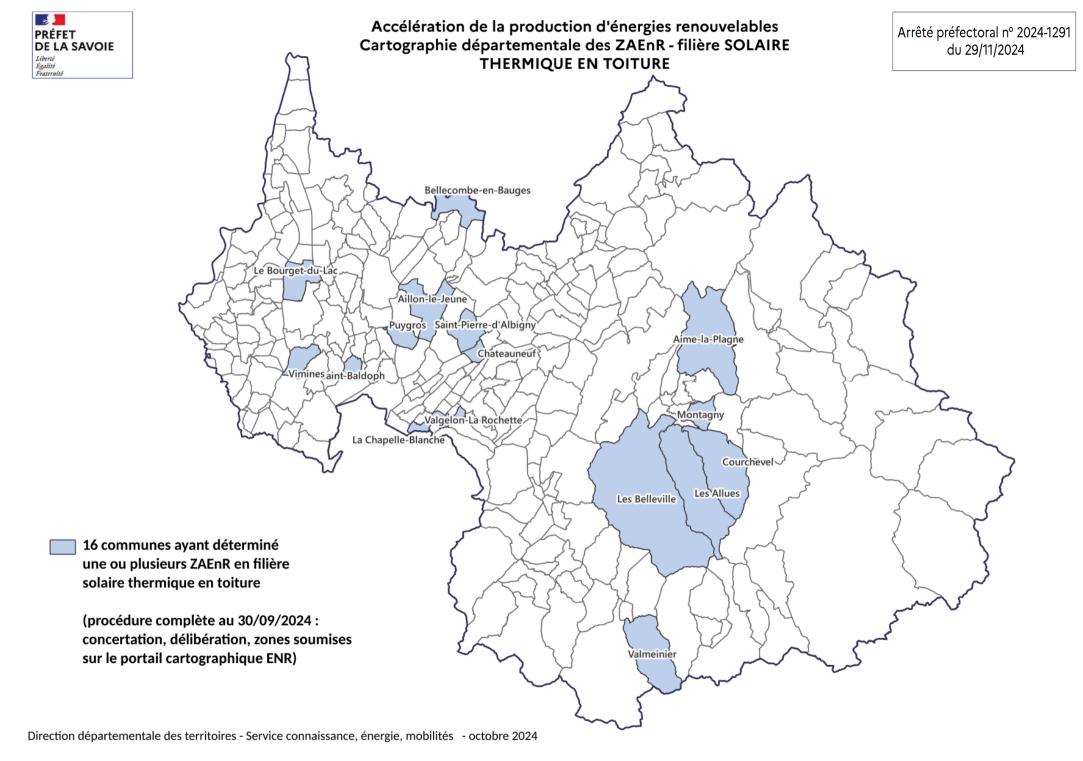


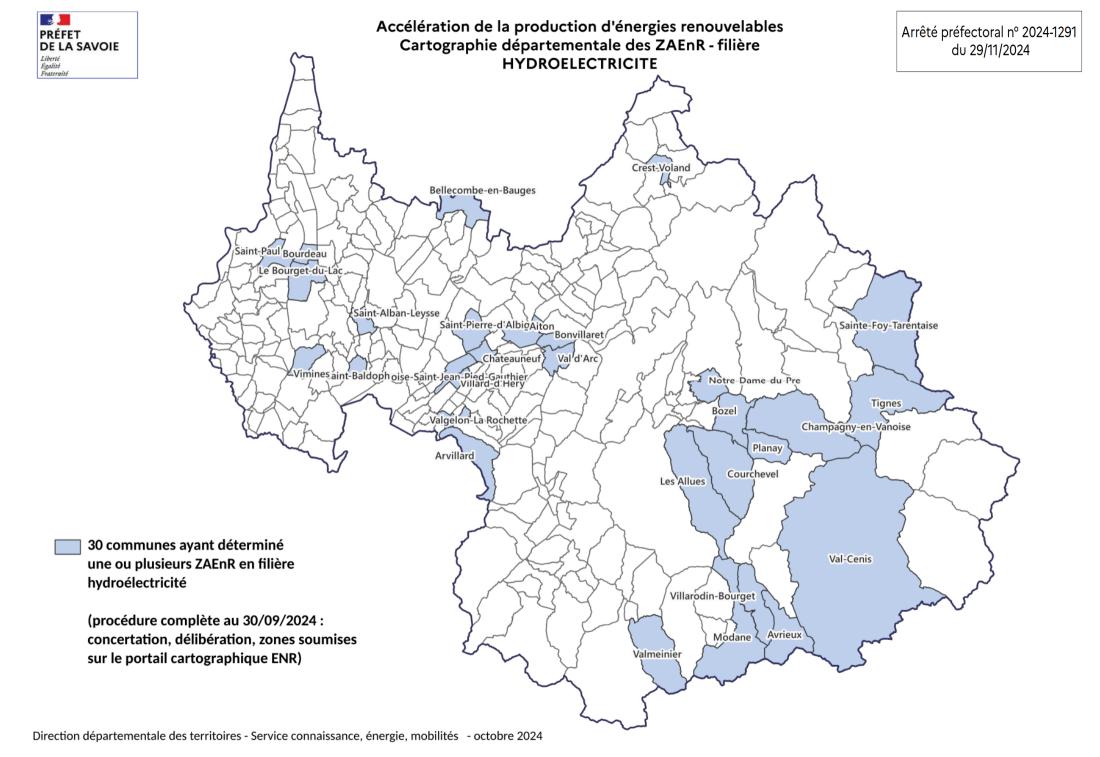


73_DDT_Direction départementale des territoires de Savoie - 73-2024-11-29-00003 - AP portant arrêt de la cartographie des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs









73_DDT_Direction départementale des territoires de Savoie - 73-2024-11-29-00003 - AP portant arrêt de la cartographie des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'épergies repouvelables ainsi que de leurs